

FIOL Bruno

Expert - Comptable

Inscrit au Tableau de l'ordre de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit à la C.R.C.C d'Aix en Provence – Bastia

Siret : 44792491100053

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

TRANSFORMATION DE LA SARLU
***AMBULANCES MARSEILLE 13* EN SOCIETE PAR ACTIONS**
SIMPLIFIEE UNIPERSONELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Monsieur,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée, concernant la transformation de votre société, la SARLU **AMBUMANCES MARSEILLE 13** sise 14 BOULEVARD GANAY 13009 MARSEILLE inscrite au RCS de MARSEILLE sous le numéro 488 923 848 , en société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) et en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Rocbaron, le 19 Novembre 2024



Bruno FIOL
Commissaire aux Comptes